

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221219

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Lavaré, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
29 novembre 2022

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, M. GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHER-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Date d'affichage
29 novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 32

Votants : 36

Étaient excusés :

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. MORIN Sébastien

M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LACOCHE Jacques

POTTIER Louis

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à MARIAIS Jean-Pierre

Mme DAVID Isabelle donne pouvoir à LEDIEU Christophe

Mme RENARD Candy

Mme BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

OBJET :	CONVENTION FINANCIERE TRIPARTITE CC-VBA – Région – Bar Restaurant du Vallon
----------------	--

Monsieur le Président explique que dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat », la Région a été sollicitée par le Bar Restaurant du Vallon à Semur en Vallon pour une demande de subvention. Cette subvention est demandée en outre pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement lors de leur installation sur un montant de dépense subventionnable de 51 754,89 € HT. La Région verserait une subvention de 15 526 € (soit 30%).

La subvention de la Région peut être versée seulement si la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille verse une participation de 90€ ce qui représente un montant par habitant de 0.20€ sur une base de 450 habitants.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter le versement de cette participation de 90€.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière tripartite Région- CC-VBA – Bar Restaurant du Vallon

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 33 voix pour et 3 abstentions, à la majorité :

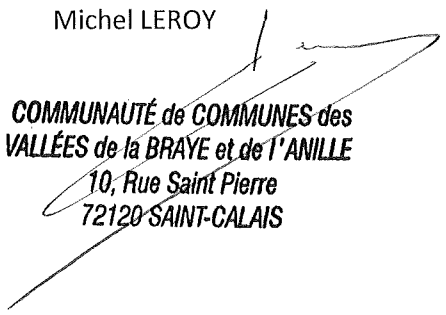
- **ACCEPTÉ** le versement de cette participation de 90€
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention financière tripartite Région- CC-VBA – Bar Restaurant du Vallon

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 8 décembre 2022

Le Président,

Michel LEROY



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS**